

1) Principe.....	1
2) Les différents certificats RGS.....	1
3) Envoyer les documents de demande de certificat au Syndicat des Inforoutes.....	1
3.1 - Le bon de commande	1
3.2 - La fiche de renseignement.....	1
4) Déclenchement de la procédure par le Syndicat des Inforoutes.....	1
5) Envoyer le formulaire et les documents à la CCI d'Annonay.....	1
6) Validation du dossier par la CCI et remise du certificat.....	2
7) Conclusion.....	2
8) Contact.....	2

1) Principe

Le Syndicat est Autorité d'Enregistrement Déléguée de Chambersign (Association des CCI), à ce titre le Syndicat demande le certificat, la CCI valide le dossier, et le Syndicat délivre et installe le certificat, assure la formation et l'assistance ultérieure.

2) Les différents certificats RGS

Niveaux	Support	Usages possibles	Remise	Applications
* Une étoile (moyen)	Logiciel ou matériel	. Authentification + Signature . Authentification seule . Signature seule	Par messagerie ou téléchargement	. SYLAE : Signature contrats aidés . INERIS : réseaux et canalisations
** Deux étoiles (fort)	Seulement matériel	. Authentification + Signature . Authentification seule . Signature seule	Face à face obligatoire	. Authentification Actes . Signature Helios/PESV2 . Signature des marchés publics
*** Trois étoiles (qualifié)	Seulement matériel	. Authentification seule . Signature seule	Face à face obligatoire	

3) Envoyer les documents de demande de certificat au Syndicat des Inforoutes

3.1 - Le bon de commande

Support du certificat :

- Certificat RGS* : le certificat est un simple fichier envoyé par mail
- Certificat RGS** : choisir le support de lecture "Clé USB", le certificat sera remis en face à face par un technicien du Syndicat des Inforoutes

Abonnement annuel :

- Certificat RGS* ou RGS** : abonnement annuel obligatoire

Choix du type de certificat :

- Choisir Authentification et Signature (sauf cas particulier), ce qui permettra d'utiliser les deux fonctions

3.2 - La fiche de renseignement

Une fiche de renseignement pour chaque demandeur de certificat : nous attirons votre attention que les informations doivent être strictement conformes aux données de votre relevé SIRET (voir <http://sirene.fr>) sinon le dossier ne sera pas validé par la CCI.

4) Déclenchement de la procédure par le Syndicat des Inforoutes

- A réception du bon de commande et de la fiche de renseignements, le Syndicat déclenche la demande
- Le demandeur reçoit un mail sur l'adresse électronique renseignée dans la fiche de renseignement. Ce mail provient de support@chambersign.fr, a pour objet "Accusé de réception de demande de certificat ChamberSign", et contient un lien vers un formulaire à télécharger.

5) Envoyer le formulaire et les documents à la CCI d'Annonay

- Le demandeur télécharge le formulaire et signe le formulaire d'abonnement (page 1)
- Si le demandeur n'est pas le représentant légal, le représentant légal signe l'autorisation (page 1)
- Le demandeur paraphe les conditions générales d'utilisation (page 3 à 8)
- Le demandeur rassemble les pièces à fournir (page 2) :

1. Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) l'autorité habilitée
 2. Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour) du demandeur de certificat membre de l'entreprise certifiée conforme à l'original par lui-même
 3. Justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (maire, président, ...)
- Le demandeur envoie le dossier (formulaire et pièces à fournir) à la CCI d'Annonay (adresse indiquée en bas à gauche de la page 1 du formulaire)

6) Validation du dossier par la CCI et remise du certificat

- Si le dossier est correct, la CCI valide le dossier, le demandeur reçoit un mail de support@chambersign.fr, ayant pour objet "Confirmation de validation de dossier ChamberSign"
- Les techniciens Inforoutes habilités peuvent alors soit installer à distance le certificat (cas du RGS*), soit dans le cas du RGS**, intervenir dans la collectivité pour remettre le certificat en face à face, paramétrer les ordinateurs sur lesquels sera utilisé le certificat, et initier l'utilisateur.

7) Conclusion

Nous vous conseillons d'anticiper au mieux les différentes phases :

- obtenir votre relevé SIRET sur <http://sirene.fr> , car les demandes de certificat doivent être scrupuleusement conformes à ces informations
- envoyer dès que possible (dès que toutes les informations sont en votre possession : coordonnées du demandeur, SIRET de l'établissement,...) les documents de demande de certificat au Syndicat des Inforoutes
- préparer les pièces à fournir, en particulier les cartes d'identité en cours de validité des demandeurs et du représentant légal (maire, président,...)

8) Contact

Syndicat Mixte des Inforoutes
13 avenue des Cévennes
07320 Saint Agrève
Tél : 04 75 30 13 13
Fax : 04 75 30 08 48
Mme Magaly DIAS - mdias@inforoutes.fr